

**Résolution CM/ResDip(2008)1
concernant le règlement révisé du Diplôme européen des espaces protégés**

*(adoptée par le Comité des Ministres le 20 février 2008,
lors de la 1018e réunion des Délégués des Ministres)¹*

Annexe 5 : Plan type pour les rapports annuels

Rapport annuel pour l'année 2023

Les rapports annuels doivent faire apparaître les modifications par rapport à l'année précédente, dans des termes dynamiques de gestion et de fonctionnement et ne doivent pas se limiter à présenter des données de base. Tout nouveau texte ou carte introduisant une modification dans l'état de la zone devra être joint au rapport annuel.

Etat : Italie

Nom de la zone : Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise

Année et nombre d'années depuis l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen des espaces protégés :
Année 2023, Année 11 après l'octroi du Diplôme

Autorité centrale concerné:

Nom : Ministero dell'Ambiente e della Sicurezza energetica – Direzione Generale per il Patrimonio Naturalistico
Adresse: Via Capitan Bavastro, 174 - 00147 ROMA
Tél : 0039. 06.5722.3450 - 5393 - 3463
Fax : 0039.06.57223470
e-mail : PNA-UDG@mite.gov.it
www : www.mite.gov.it

Autorité responsable de la gestion de la zone diplômée :

Nom : Ente Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise
Adresse : Viale Santa Lucia, 2 - 67032 PESCIASSEROLI (AQ)
Tel : 0039.0863.91131
Fax : 0039.0863.912132
e-mail : info@parcoabruzzo.it
www : www.parcoabruzzo.it

¹ Telle qu'amendée par la Résolution CM/ResDip(2014)2 le 2 juillet 2014, lors de la 1204e réunion des Délégués des Ministres.

1. Conditions : Lister ici toutes les conditions dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les conditions ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Adopter définitivement le plan de gestion du Parc national (PNALM), dans un délai d'un an au plus, soit d'ici la réunion du Groupe de spécialistes en 2013 ;

La phase de consultations ouvertes au public, prévue par la loi nationale sur les espaces protégés, s'est terminée en février 2023. Le Conseil d'Administration du Parc a décidé de transmettre les documents du Plan aux Régions des Abruzzes, du Latium et du Molise, mis à jour avec les observations présentées et les avis exprimés par les Régions dans le cadre de la procédure de VAS, qui s'est également conclue en février. Au cours de l'année 2023, toutes les communes du Molise et des Abruzzes ont approuvé le plan en accord avec le Parc et les Régions. Il n'y a eu aucun développement jusqu'à présent uniquement en ce qui concerne les communes de la région du Latium, mais il s'agit d'une phase politique, indépendante des activités du Parc, qui s'est au contraire conclue de manière positive.

2. Prendre toutes dispositions utiles pour que :

- conformément à la Loi-cadre sur les aires protégées en Italie, des zones périphériques soient créées sur les territoires des régions Abruzzes et Molise, d'ici fin 2013, et qu'une réglementation de la chasse tenant compte de la nécessité de minimiser les dérangements de l'ours au cours de l'automne, soit établie dans ces zones et appliquée à compter de la saison cynégétique 2013-2014 au plus tard ;

La zone contiguë a été définitivement établie

- la réglementation interdisant les activités pastorales dans la zone A du Parc national soit appliquée de façon absolue et sans délai, et que les élus locaux soient sensibilisés sur cette question ;

A partir de l'année 2020 toutes les autorisations de pâturage doivent être soumises à une étude d'impact (évaluation d'incidence environnemental, art.6 de la Directive Habitat) conformément aux mesures des conservations des sites Natura 2000 et à la réglementation en vigueur au niveau national. Toutes les autorisations délivrées tiennent également compte des adresses des lignes directrices sur la gestion des pâturages dans le parc produit en 2013 par le Parc même. Toutefois, sur l'ensemble du territoire du Parc, l'activité de pâturage nécessite la délivrance d'une autorisation de l'Autorité. Par ailleurs, dès l'entrée en vigueur du Plan Parc, l'interdiction de pâturage s'appliquera pour les zones A.

- une concertation soit engagée sans délai avec les autorités municipales des communes du Parc national, pour la fermeture matérielle des voies d'accès à la zone diplômée, les plus critiques du point de vue de la conservation de la grande faune ; cette concertation devra conduire à ce que des dispositifs de fermeture et une réglementation appropriés tenant compte des droits des tiers locaux, soient établis d'ici fin 2013 ;

Tous les voies d'accès plus critique du point de vue de la conservation et de la gestion de la grande faune et des habitats naturel plus rares ont été fermées.

2. Recommandations : Lister ici toutes les recommandations dont l'octroi ou le renouvellement du Diplôme européen a été assorti. Expliquer soit comment les recommandations ont été totalement mises en œuvre, soit les progrès dans leur mise en œuvre. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

1. Démarrer la mise en œuvre du plan d'action PATOM pour la protection de la population d'ours dans les meilleurs délais, facilitée par l'administration du PNALM ;

Se référant aux nouveaux objectifs du nouvel accord pour la mise en œuvre du PATOM nous pouvons signaler les choses suivantes :

1) le nouvel accord pour la mise en œuvre des actions PATOM valables pour la période biennale 2023-2024 a été préparé: accord entre les régions des Abruzzes, du Lazio et du Molise, les parcs de la Maiella et des Abruzzes, Latium et Molise, le ministère de l'Environnement, les Carabinieri Forestiers. Le nouvel accord a pour objectif la poursuite des actions communes sur les dégâts causés par les ours et les mesures de prévention pour les prévenir, le risque sanitaire, le réseau de surveillance, le risque des investissements le long des routes, etc.

a) Gestion des ours problématiques : le Parc a signé l'accord avec la Région Abruzzo pour payer le remboursement des dégâts faits par les ours problématiques au dehors de la zone périphérique du Parc.

Dans l'année 2023 le phénomène des ours confiants a présenté de problèmes à cause de la femelle Amarena (F17) avec 2 oursons qui a fortement engagé le personnel du Parc en particulier dans le contrôle des spectateurs et des photographes qui fréquentaient chaque jour le site où la femelle a stationné presque tout l'été.

L'année 2023 a été caractérisée par une productivité trophique naturelle plus faible. Il y avait donc 3 ours qui se nourrissaient à proximité des poubelles. En particulier, l'ourse Gemma de Scanno qui a montré cette attitude pour la première fois, un ours de la région d'Opi et l'ours de Lecce nei Marsi (à l'extérieur du parc) qui affiche depuis quelque temps le comportement d'un ours conditionné par des nourriture anthropique. Tout au long de l'été, le

personnel scientifique et vétérinaire a travaillé à capturer des ours confiants, réussissant à mettre deux ourses avec un collier radio.

Le 30 août 2023, l'ours Amarena a été tué par un coup de fusil dans une zone située à l'extérieur du parc et la zone adjacente. À partir de ce jour, le personnel du Parc a travaillé chaque nuit pour surveiller les 2 oursons orphelins.

- b) Le parc a décidé de créer son propre noyau cinéophile antipoison pour avoir dans son territoire deux noyaux qui peuvent intervenir sur ce type de problématique très dangereuse pour l'ours. Actuellement deux chiens anti-poison du parc et deux chiens sont en service.
- c) Dans le cadre du projet Life Safe-crossing dont le Parc est partenaire, ont été arrangés. 3 passages souterrains clôturés pour favoriser l'utilisation des passages souterrains et réduire les risques d'accidents.
Les activités de contrôle de vitesse, de sensibilisation et de diffusion du projet se sont également poursuivies et se sont terminées en août 2023.
- d) Pour la surveillance génétique, le réseau de surveillance des ours a collecté pendant l'année 2023 400 échantillons qui devront être analysés. Le Parc a prolongé et refinancé son accord avec l'ISPRA pour cette raison. Une donnée pertinente était la présence de 5 or 6 femelles avec des petits de l'année qui ont certainement fréquenté des zones en dehors de la zone centrale. Les analyses des femelles qui se sont reproduites en 2023 sont toujours en cours. Pour le moment, nous avons un nombre minimum de 8 femelles mais les activités se poursuivront jusqu'à mi-décembre.
- e) Le Life Bear Smart Corridors est un projet européen actif en Italie et en Grèce. Le bénéficiaire coordinateur est la fondation européenne Rewilding Europe et il y a 13 partenaires bénéficiaires, L'objectif principal du projet est d'opérer dans la conservation de l'ours brun marsicain, en Italie, et de l'ours brun européen, en Grèce, afin de rendre les territoires les plus favorables possible aux ours, en accordant une attention particulière dans les corridors de dispersion écologiques qui relient les zones protégées et les zones écologiquement adaptées à l'accueil des ours au dehors des zones protégées.
En Italie, pour poursuivre cet objectif, le projet travaille à la création d'au moins de 16 bears smart community, ou plutôt communauté respectueuse des ours, dans tout l'Apennin central de l'Italie, impliquant diverses municipalités de la vallée du Volturno, dans le Molise, jusqu'à la limite sud des Marches.

L'expansion et la colonisation de nouveaux territoires par les femelles est l'un des facteurs clés identifiés par le PATOM pour la conservation de l'espèce.

2. Poursuivre la réflexion en vue de l'inclusion à la zone diplômée des secteurs limitrophes du PNALM, réputés d'intérêt biologique majeur pour les grands carnivores, l'ours et le loup en particulier ;

Rien de nouveau à signaler.

3. Achever d'ici fin 2012 l'élaboration du plan de développement économique et social, comme prévu par l'administration du PNALM, en vue de le mettre en œuvre rapidement ;

Le plan de développement économique sera produit dès que le Plan du Parc aura été approuvé, actuellement en attente de la phase finale dans la Région du Latium, après que le Molise et les Abruzzes auront terminé avec succès le processus.

4. Accroître substantiellement les moyens humains et financiers attribués aux activités scientifiques du PNALM et les adapter aux problématiques complexes auxquelles le parc devra faire face au cours des prochaines années et veiller à ce que ses capacités en général lui permettent d'accomplir ses missions de conservation et de contrôle convenablement ;

Dans le budget 2023 du parc ont été destinés aux activités du Service Scientifique presque 200.000 euro. Le financement a été destiné surtout au programme de gestion de la santé de la faune, recherche sur la flore et la végétation, surveillance des ours et des chamois. Le parc a également décidé d'allouer des fonds du soi-disant 5x1000 (le montant des taxes que chaque italien peut allouer aux institutions de recherche) pour les activités de recherche : pour l'année 2023, les ressources sont égales à 100.000 euros. En plus nous le Parc a reçu un financement de 160 000 euros pour un projet dédié à l'ours.

Le ministère a continué à financer des projets de gestion de la biodiversité (loups et pollinisateurs sauvages) avec une contribution exceptionnelle : pour l'année 2023 les ressources sont destinées à poursuivre les activités sur le loup entamé en 2021 et le suivi des insectes pollinisateurs.

Le Ministère de l'Environnement a également affecté un financement extraordinaire aux parcs nationaux italiens visant à réaliser les actions prévues par les plans de prévention des incendies et à réaliser des interventions pour l'amélioration des habitats forestiers. Le Parc a décidé d'utiliser ces fonds pour réduire le reboisement de conifères dans le but de réduire les risques d'incendie et de favoriser l'entrée d'arbres à feuilles caduques, amenant ces bois vers une plus grande naturalité.

5. Etudier la possibilité d'assermenter l'ensemble des personnels techniques pour le constat des infractions à la réglementation du PNALM ;

Rien de nouveau à signaler

6. Engager une réflexion sur l'utilité d'une gestion dirigée du cerf, en liaison avec l'amélioration de l'état de conservation du chamois ;

Le Parc a continué à surveiller la population de cerf et la population de chamois. Actuellement, la population de chamois compte plus de 700 individus et de nouvelles zones d'expansion. La population de cerf est stable avec une population de 5,9 cerf/km². La recherche scientifique sur les chamois est en cours, mais nous ne pensons pas que les cerfs soient la principale menace pour les chamois.

7. Mener un effort particulier en faveur du soutien des activités de tourisme rural en périphérie du PNALM

L'année 2022 a été l'année du centenaire du Parc pour lequel de nombreux événements ont été organisés pour promouvoir le territoire. De nombreuses activités se sont poursuivies en 2023. En particulier, -jumelage de deux écoles sur leurs territoires respectifs. L'école secondaire de 1ère année de Campoli Appennino (Région Lazio) et l'école secondaire de 1ère année de Locana, dans la province de Turin. Les élèves de l'école de Campoli ont visité le parc national du Gran Paradis pour découvrir les effets positifs de la protection du territoire et avec la curiosité de connaître un autre parc centenaire comme le leur.

Le parc a organisé des initiatives culturelles, artistiques et scientifiques, des séminaires, des études et des recherches dans différents villages du parc :

- 1) « Le Parc National des Abruzzes rencontre les habitants des Abruzzes du monde » à Scanno
- 2) « Services écosystémiques – définition quantification communication » Barrea
- 3) « 100 ans d'évolution de la relation entre les communautés et le parc » à Civitella Alfedena
- 4) « Le chamois des Apennins – une histoire de conservation à grande envergure » à Opi
- 5) "Faire entreprise dans le parc aujourd'hui et demain" à Lecce nei Marsi
- 6) "Prix journalistique Polydoro- signature de la "Charte de Pescasseroli" : Lignes directrices pour la sensibilisation à l'environnement dans la profession journalistique » à L'Aquila

En plus :

Collaboration avec la municipalité de Pescina pour Montagnes Funky, l'exposition sur les montagnes des Apennins, ses zones intérieures, ses gens, leurs histoires.

Parrainage et collaboration avec l'Association "Pastoral in festival" pour la manifestation du même nom dans la municipalité de Picinisco.

Parrainage et collaboration avec la municipalité de Scapoli à l'événement "Festival de la Zampogna".

8. Engager une réflexion avec les maires des communes sur la question du nourrissage des animaux d'élevage et de la faune sauvage.

« En attendant le festival de la coexistence » L'événement était dédié au thème de la coexistence entre l'homme et la faune, en particulier aux grands carnivores. Le festival a été l'occasion pour parler des problèmes de conservation de la faune et des problèmes du pastoralisme.

3. Gestion du site : *Lister ici toute modification dans la gestion du site détenant le Diplôme européen, en ce qui concerne les environnements terrestre et aquatique (si applicable), et en ce qui concerne les agents et les ressources financières, depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.*

En 2023 le comptage des femelles avec des chiots a été réalisé avec ces résultats :

- 4 femelles ont été observées avec trois petits
- 2 femelles ont été observées avec un petit
- 2 femelles ont été observées avec deux petits

La plupart des femelles se reproduisaient dans le parc, la zone contiguë zone adjacente mais aussi à l'extérieur du parc. L'expansion des femelles représente un bon résultat dans la conservation de cette espèce.

A ces résultats, il faut cependant ajouter le braconnage de la femelle F17 (Amarena) qui avait 2 petits et la perte prématurée des 2 oursons de la femelle Bambina (qui en avait initialement 3 oursons) quelques mois après avoir quitté la tanière.

Le dénombrement des populations de chamois 2023 s'est déroulé en 2 sessions d'été et d'automne, pour un total de 8 jours. Au total, 721 chamois ont été recensés sur le territoire du Parc.

De janvier à septembre 2023, les 7 couples d'aigles royaux présents dans le PNALM et zone contiguë ont été suivis avec une moyenne de 2 sorties/mois. Parmi ceux-ci, 4 ont terminé la nidification avec le vol total de 3 juvéniles.

Au printemps 2023, le Parc a repris le suivi des amphibiens présents sur son territoire : les sites de présence de *Bombina pachypus*, *Triturus carnifex*, *Lissotriton vulgaris*, *Lissotriton italicus*, *Rana italica*, *Rana dalmatina*, *Hyla intermedia* et *Bufo bufo* ont été suivis. Parallèlement, les travaux se sont poursuivis sur les bassins, les fontaines, les zones humides pour favoriser la présence des amphibiens : clôtures pour empêcher l'accès du bétail, petits barrages en terre pour empêcher l'eau de sortir pendant l'été, échelles d'escalade intérieures et extérieures des fontaines pour faciliter leur utilisation par les amphibiens. Parallèlement, ont été menées par l'Université de Rome 3 des recherches sur *Bombina pachypus* et la *vipera ursinii*. Nous attendons les rapports finaux. Le parc a présenté un projet qui sera financé par la CNR dans le cadre du PNRR pour des activités de conservation active sur *Bombina pachypus*.

Le parc a poursuivi ses recherches sur la loutre avec l'Université du Molise. 12 individus différents ont été suivis génétiquement.

Le parc a finalement lancé un projet sur les loups pour étudier l'*occupancy* de cette espèce et la présence d'hybrides.

Les analyses sont toujours en cours et se poursuivront également pour le 2024.

4. Frontières : Détailler tout changement apporté aux frontières du site détenant le Diplôme européen depuis l'envoi du dernier rapport annuel au Conseil de l'Europe. S'il y a des changements, veuillez joindre une carte appropriée à ce rapport. Veuillez également indiquer toute difficulté, non encore résolue, que vous avez pu rencontrer.

Rien à signaler. Les frontières du Parc sont restées les mêmes

5. Autres informations : Lister ici toute autre information, concernant le site détenant le Diplôme européen, que vous estimez nécessaire de fournir au Conseil de l'Europe.

Pendent le 2023 le Parc:

- a présenté le Rapport ours 2022 ;

a publié le livres suivants :

- Guida al paesaggio vegetale del Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise. (Filibeck, Cancellieri, Rosati)

- Il Parco nazionale dopo il periodo bellico 1945-1970 (Zambotti)

- Storia del Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise. Dove la natura da 100 anni è tradizione (De Leo)

- La ricerca scientifica nel Parco Nazionale d'Abruzzo, Lazio e Molise. (Cannata, Naviglio)

6. Patrimoine naturel (description abiotique générale : géomorphologie, géologie et hydrogéologie, habitats, flore, faune, paysage) – Etat de conservation

6.1. Milieu : modifications ou altérations des milieux d'origine naturelle ou anthropique, accidentelles ou durables, effectives ou prévisibles

Le Parc a décidé de contrôler l'entrée d'espèces exotiques afin d'éviter la pollution génétique de sa flore et l'arrivée d'espèces pouvant également être nocives pour la santé humaine et animale. En particulier, grâce à l'alerte lancée au niveau national, ces dernières années, une cartographie minutieuse de *Senecio inaequidens*, une espèce exotique récemment apparue dans le parc, a été réalisée : l'espèce est soumise à des interventions d'éradication périodiques pour contenir sa propagation. Le parc a également informé les municipalités et les apiculteurs de la présence de cette espèce car la plante est également utilisée par les abeilles et broutée par le bétail domestique.

6.2. Faune : modification des populations sédentaires ou migratrices ; lieux de concentration, de ponte ou de reproduction

Il y a deux changements les plus importants : l'expansion stable de la population d'ours à l'extérieur du parc telle que documentée par les travaux du réseau de surveillance (voir rapport 2020-2021-2022) et le retour de la loutre avec un petit noyau stable de 12 individus.

7. Patrimoine culturel et contexte socio-économique

7.1 Patrimoine culturel

7.1.1 Changements concernant le patrimoine culturel : rien à signaler

7.2 Contexte socio-économique

7.2.1 Changements concernant le contexte socio-économique

En octobre 2019, le Ministère de l'Environnement a créé ce qu'on appelle les ZEA ou les "zones économiques environnementales" qui coïncident avec les territoires des parcs nationaux et offrent conditions très favorables et des avantages fiscaux aux municipalités faisant partie des zones du parc et à celles qui souhaitent ouvrir des éco-activités durables en leur sein.

De plus, grâce aux fonds mis à la disposition des parcs nationaux par le Ministère de la lutte contre les émissions de CO₂, le Parc a acheté des véhicules électriques pour en faire don aux municipalités, conçu et financé des interventions d'efficacité énergétique dans les écoles et autres bâtiments publics municipaux, créé des points de recharge pour vélos ou voitures électriques. Les véhicules ont été donnés aux municipalités et sont actuellement utilisés

8. Intérêt pédagogique et scientifique

8.1 Visiteurs – Politique d'information

8.1.1 Infrastructures d'accueil et information du public (bâtiments, brochures, plans, cartes, etc.)

Les Centres d'accueil du Parc sont les deux historiques (le Musée du Loup à Civitella Alfedena et le Centre Nature à Pescasseroli) auquel ils ont été ajoutés au cours des dernières années : le Musée des chauves-souris (Barrea), le Musée de la forêt (Val Fondillo), le Musée de l'ours (Pizzone), le Musée historique du Parc (Pescasseroli), le centre Amphibia à Pizzone, le Musée historique à Pescasseroli.

Aux musées s'ajoute le réseau des points d'information.

Le processus de renouvellement de la Charte européenne du tourisme durable (CETS)-phase 1-pour la période 2024/2028 a été lancé. Des tables de travail ont été organisées dans les trois versants du parc avec un bon nombre de participants : 96 actions ont été présentées pour le nouveau Plan d'Action. Les opérateurs impliqués sont 74 et 5 communes du territoire. Le suivi de la phase 2 de la Charte aux 26 structures certifiées continue, et en septembre 2023 le Parc a envisagé de lancer également la dernière phase de la CETS, à savoir celle de la certification des Tour Operator.

8.1.2 Fréquentation et comportement des visiteurs (nombre, répartition dans l'espace et le temps)

Les visiteurs du Parc sont principalement répartis à certaines périodes de l'année : juillet et août, les fêtes de fin d'année, la saison du brame du cerf (septembre) et la saison des amours du chamois (octobre-novembre).

8.1.3 Visites particulières (personnalités, groupes, etc.):

Le Ministre des Ressources Naturelles de la République d'Ouzbékistan en visite au Parc National des Abruzzes, du Latium et du Molise.

- Collaboration avec l'École espagnole CPIFP MONTEARAGON CRTA SARIÑENA - HUESCA dans le cadre des projets Erasmus UE.
- Collaboration avec un groupe d'étudiants et d'étudiantes de Bosnie-Herzégovine dans le cadre du projet #MovingUsCloser.
- jumelage entre les Associations Universitaires Étudiants Forestiers des Universités du Molise et de l'Université de la Tuscia – Viterbo.
- Dans le cadre du Coexistence Forum organisé à Rome par l'U.S. ambassade en Italie - Ambassade Américaine à Rome en collaboration avec les Carabiniers Forestiers, la Penn State et Rewilding Apennines et le jour après on visitée le Parc

8.2 Recherche scientifique

8.2.1 Recherches en cours ou terminées (observation, expérimentation, recensement ou inventaire des espèces figurant aux annexes de la Convention de Berne, etc.)

Avec les moyens du ministère de l'Environnement, le parc a lancé des projets de recherche pour le suivi des insectes pollinisateurs. En particulier, un projet concerne les papillons diurnes, l'autre les abeilles sauvages. Les analyses sont toujours en cours mais se poursuivront également pour 2024.

Parmi les projets de recherche complétés, le plus significatif est celui relatif à la loutre qui a permis de rapporter le retour définitif de la loutre au parc et d'estimer une présence d'environ 12 individus. Le Parc a l'intention d'activer un nouveau projet utilisant la technique du code-barres ADN pour arriver à une estimation plus précise du nombre total d'individus et du sex-ratio.

8.2.2 Publications scientifiques

De nombreux travaux scientifiques produits avec les recherches menées dans le parc sont publiés sur le site www.parcoabruzzo.it à la page relative aux études et à la recherche (<http://www.parcoabruzzo.it/studi.php>)

9. Description de la zone (vulnérabilité, statut juridique de protection, régime foncier, documentation)

9.1. Modifications d'ordre législatif ou réglementaire : rien à signaler

9.2. Modifications du régime foncier (domanialisation, locations, etc.) :

Le Parc a poursuivi son action de location des territoires communaux : 11 baux sont actuellement actifs pour un total de 13 000 hectares situés dans des zones stratégiques du parc.

9.3. Extension ou aliénation, nouvelles affectations (par exemple en réserves intégrales)

Les réserves intégrales envisagées dans le Plan en cours d'approbation couvriront environ 14 000 hectares de terres contre 4 400 hectares actuelles.

10. Gestion de la zone (plan de gestion, budget et personnel)

10.1. Aménagements effectués

10.1.1 Interventions écologiques sur la flore et les biotopes ; contrôle de la faune

Grâce à une subvention du Ministère visant à réduire les gaz à effet de serre, également en améliorant l'absorption du CO₂, le Parc a préparé des interventions d'amélioration de l'environnement. Ces interventions visent à restaurer les milieux écotones avec de nombreuses espèces fructifères également utiles pour les pollinisateurs et la faune qui se nourrit de fruits et de baies. Une première intervention a été réalisée dans la localité de Camosciara et d'autres projets sont prêts pour l'année prochaine.

10.1.2 Protection contre les éléments naturels (feux, régime des eaux)

Depuis des années, le Parc dispose d'un plan contre les incendies de forêt dans lequel sont évaluées les zones à risque, les interventions nécessaires pour réduire les risques d'incendie, les rizières nécessaires à la mise en œuvre des interventions. Avec les fonds prévus dans le budget, du matériel d'extinction des incendies au sol a été acheté et le personnel de surveillance a effectué des cours de lutte contre les incendies.

10.1.3 Voies d'accès et de circulation (pistes, chemins, parkings, signalisation, clôtures, etc.)

Au cours des dix dernières années, le parc a complètement changé son système d'utilisation touristique du territoire. Aujourd'hui : les sentiers du parc sont indiqués par de nouveaux panneaux qui correspondent au système national, des tableaux ont été insérés au départ des sentiers, des flèches en bois aux carrefours, de nombreux sentiers ont été unifiés pour une meilleure lecture du système de sentiers. Une nouvelle carte a été réalisée à plus grande échelle (1 : 25000) et une application a été créée qui peut être téléchargée sur le smartphone afin d'avoir la carte sur le téléphone. Les itinéraires ont également été différenciés : aujourd'hui en effet, il existe des chemins qui ne peuvent être parcourus qu'à pied et des chemins qui peuvent également être parcourus à cheval, en VTT ou avec le chien toujours tenu en laisse.

10.1.4 Equipement de séjour (refuges d'observation ou d'étude) : rien à signaler

10.1.5 Gestion des déchets

Dans les communes du haut Sangro (Barrea, Villetta Barrea, Civitella Alfedena, Opi, Pescasseroli), la collecte sélective des déchets est active depuis quelques années avec le système dit "porte à porte". Cela a permis d'éliminer définitivement les bacs de collecte des déchets des centres habités mais il rest une source d'attraction alimentaire pour la faune, dont les ours.

10.1.6 Utilisation de systèmes d'énergies renouvelables : rien à signaler

10.2. Gestion

10.2.1 Service administratif : modifications intervenues

A partir de 2019, tous les organes de gestion du Parc ont été renouvelés : en 2019 le nouveau directeur et le nouveau président ont été nommés, en juillet 2021 l'ensemble du conseil d'administration a été renouvelé.

10.2.2 Service de gardiennage : modifications intervenues

Actuellement le service de surveillance se compose de 34 unités réparties en 17 départements.

En 2023, le Parc a été autorisé à reprendre l'embauche de nouveaux gardes (14) du Parc même si pour une période limitée de trois mois seulement.

10.2.3 Mesures de police intérieure : rien à signaler

10.2.4 Infractions et dégradations ; poursuites judiciaires

Les données relatives 2023 nous indiquent qu'un total de 14 inspections ont été menées pour contester des infractions environnementales et immobilières qui ont donné lieu à 11 saisies administratives et 4 saisies pénales. A ceux-ci s'ajoutent 150 signalements d'infractions administratives, 750 personnes contrôlées, 350 services dédiés au contrôle des chasseurs, 70 aux pêcheurs, 40 services anti-braconnage, 20 services de prévention incendie.

11. Incidence de l'octroi du Diplôme européen des espaces protégés

Le Diplôme Européen représente une carte de visite chez tous les visiteurs du Parc en leur représentant l'assurance de visiter une aire de haute qualité naturelle. Considérant que l'attribution du diplôme est soumise à des critères stricts et que les zones diplômées sont périodiquement contrôlées pour vérifier le respect de ces critères, cela signifie également une forte incitation à la fois pour le parc et pour ceux qui travaillent dans le parc pour s'assurer que le parc peut continuer à se vanter de cette reconnaissance.

Parc National des Abruzzes, Lazio et Molise, décembre 2023.

Le Directeur
Luciano Sammarone
Sammarone
Luciano
21.12.2023
12:06:58
GMT+00:00

